

# DICRIM

**Document d'Information Communal sur les Risques  
Majeurs**

**Commune d'ACCOLAY**



**Edition 2013**

Prochaine mise à jour : 2013 (sauf évolution des risques, des mesures et des moyens)

<b>COMMUNE D'ACCOLAY</b> <b>D.I.C.R.I.M.</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>Page n° 2</b>

**MOT DU MAIRE**

**ANALYSE DES RISQUES :**

-	Inondation : .....	p. 5
-	Rupture de barrage : .....	p. 6
-	Nucléaire .....	p. 8
-	Transport matières dangereuses .....	p. 9
-	Pandémie .....	p. 10
-	Canicule .....	p. 11

**ORGANISATION DE L'ALERTE ET DES SECOURS :**

**NUMERO EN CAS D'URGENCE**

# Le Mot du Maire

La commune d'Accolay est située à 23 km d'AUXERRE, et en bordure de la rivière la Cure dont la crue de référence remonte à 1910.

Les risques majeurs auxquels est soumise une partie de la commune sont une crue, une pandémie, un risque climatique, un risque nucléaire, un accident impliquant le transport de matières dangereuses, autant d'événements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L125-2 du code de l'environnement modifié par décret n°2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, dans un souci d'information et de prévention a été élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation, simple, concise et pratique, procède du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des événements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Le Maire,

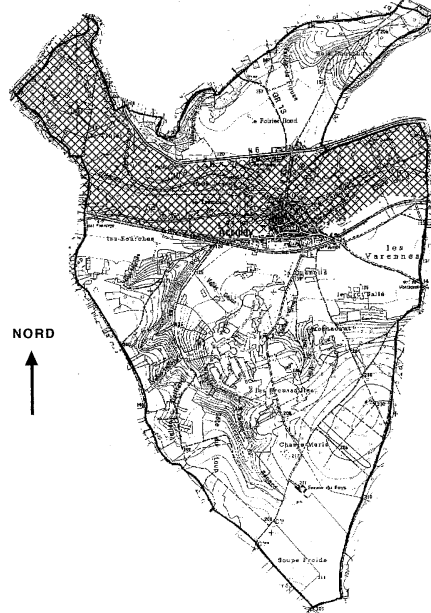
Dominique CHARLOT

# ***ANALYSE DES RISQUES***

*« L'analyse des risques », constitue une partie du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) largement diffusé à l'ensemble des habitants par le moyen le plus approprié.*

<b>COMMUNE D'ACCOLAY</b> <b>D.I.C.R.I.M.</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>RISQUE INONDATION « 1910 »</b>	<b>Page n°5</b>

Référence : PPRI approuvé « Inondations brutales par débordement de cours d'eau : l'Yonne et la Cure, n° DDT-SERI-2012-0124 du 22 décembre 2012



### **ACTION DU MAIRE**

- *permanence mairie*
- *déviation route : en cas de route (RD39) et pont (de la RD39 sur la Cure et le Canal du Nivernais) coupés, déviation par la Rue Hors Murs, les voies communales n°1 et n°7 et la RD39 en direction de Sainte Pallaye.*
- *déclenchement PCS*

### **ALERTE**

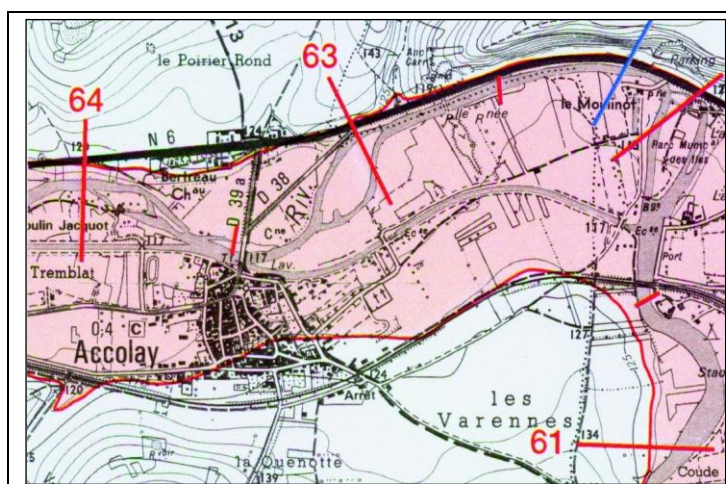
- *cloche de l'église (5 minutes),*
- *véhicule équipé d'un mégaphone (voir message pré-formaté p. 20)*

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)
-

<b>COMMUNE D'ACCOLAY</b> <b>D.I.C.R.I.M.</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE CHAUMEÇON</b>	<b>Page n°6</b>

Référence : PPI du barrage de Chaumeçon n° PREF-CAB-2005-0172 du 16 mai 2005



Le PPI de **CHAUMEÇON** prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion de **6 mètres** de hauteur, déferlant sur le territoire / ou en partie de la commune environ **3 heures 20** après la rupture.

### **ACTION DU MAIRE**

- *Evacuation de la zone*
- *déclenchement PCS*
- *déviation route (RD 39 coupée, 3 ponts coupés)*

### **ALERTE**

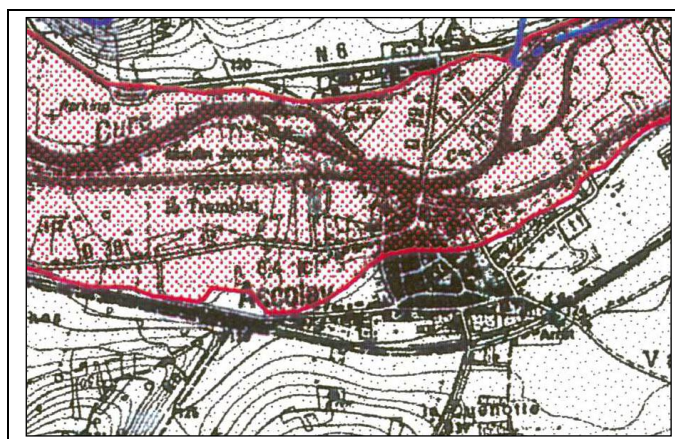
- *message pompiers / préfecture / radio/TV*
- *cloche de l'église (5 minutes),*
- *véhicule équipé d'un mégaphone (message pré-formaté p. 20)*

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiriaux, fenêtres
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux

<b>COMMUNE D'ACCOLAY</b> <b>D.I.C.R.I.M.</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE PANNECIERE</b>	<b>Page n°7</b>

Référence : PPI du barrage de Pannecière n° 2007-p-1533 du 20 mars 2007



Le PPI de **PANNECIERE** prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion de **2 mètres** de hauteur, déferlant sur le territoire / ou en partie de la commune environ **8 h 45** après la rupture.

### **ACTION DU MAIRE**

---

- *Evacuation de la zone*
- *déclenchement PCS*
- *déviation route (RD 39 coupée et 3 ponts coupés)*

### **ALERTE**

---

- *message pompiers / préfecture / radio/TV*
- *cloche de l'église (5 minutes),*
- *véhicule équipé d'un mégaphone (message pré-formaté p. 20)*

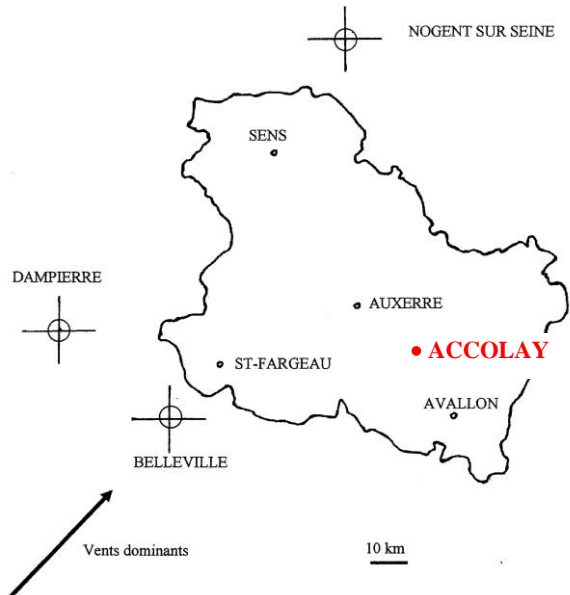
### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.



<b>COMMUNE D'ACCOLAY</b> <b>D.I.C.R.I.M.</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>RISQUE NUCLEAIRE</b>	<b>Page n°8</b>




Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

## **ACTION DU MAIRE**

- *Information de la population et des ERP (Ecole élémentaire, bibliothèque, camping)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*

## **ALERTE**

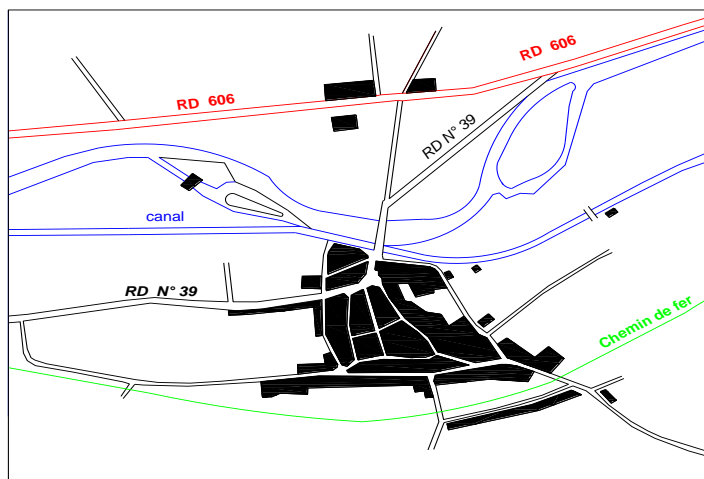
- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *cloche de l'église (5 minutes),*
- *véhicule équipé d'un mégaphone (message pré-formaté p. 20)*
-  *au confinement*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux



<b>COMMUNE D'ACCOLAY</b>  <b>D.I.C.R.I.M.</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES</b>	<b>Page n°9</b>



**Axes couramment empruntés par le transport de matières dangereuses**

### **ACTION DU MAIRE**

*Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :*

- Permanence mairie
- Evacuation partielle ou totale ou confinement de la population
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

### **ALERTE**

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Cloches (5 mn)
- véhicule équipé d'un mégaphone (message pré-formaté)

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte
- Ne pas chercher les enfants à l'école, elle s'occupe d'eux par l'intermédiaire du PPMS

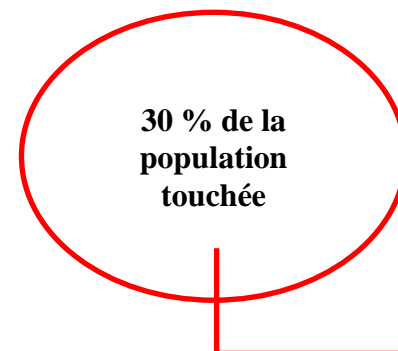
<b>COMMUNE D'ACCOLAY</b> <b>D.I.C.R.I.M.</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>RISQUE PANDEMIE GRIPPALE</b>	<b>Page n° 10</b>

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (décembre 2009)

Correspondante grippale : Madame TILMANT Dominique : 06 25 06 33 61

### Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire par exemple** ( pour plus d'infos, voir le site [www.grippeaviaire.gouv.fr](http://www.grippeaviaire.gouv.fr))



<b>Phase 1</b>	Pas de virus circulant chez l'Homme
<b>Phase 2</b>	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
<b>Phase 3</b>	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
<b>Phase 4</b>	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
<b>Phase 5</b>	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
<b>Phase 6</b>	Forte transmission interhumaine dans la population

### ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Utilise et renforce la liste des personnes fragiles*

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

II.

<b>COMMUNE D'ACCOLAY</b> <b>D.I.C.R.I.M.</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>RISQUE CANICULE</b>	<b>Page n°11</b>

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

## **ACTION DU MAIRE**

---

- *organisation de l'accompagnement des personnes fragiles*
- *organisation d'une permanence en mairie*
- *préparation des endroits frais (les deux salles de classe)*
- *si aggravation, déclenchement du PCS*
- *indiquer les actions envisageables compte tenu de la population / situation sur le territoire de la commune*

## **ALERTE**

---

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

<b>COMMUNE D'ACCOLAY</b>
<b>D.I.C.R.I.M.</b>
<b>EN CAS D'URGENCE</b>

<b>MEDIA - RADIOS</b>	
France BLEU	103.5 Mhz
France Info	105.5 Mhz
<b>SITE INTERNET</b>	
Météo France	<a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a> – Permet aussi à l'accès à la carte vigilance
Réseau d'annonce des crues	<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a> : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
<b>NUMEROS UTILES</b>	
MAIRIE D'ACCOLAY	03.86.81.56.87
POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDSV	03.86.94.22.50
DDASS	03.86.51.80.00
Centre	03.83.32.36.36
Anti poison	03.83.22.50.50